

COUPE VICTOR SYRE

ELO =< 1700

Article 1:

Cette Coupe est une compétition par équipes de 4 joueurs d'un même Club, ces joueurs ayant un classement ELO estimé ou réel inférieur ou égal à 1700. L'ELO pris en compte est celui du mois de Septembre. Plusieurs équipes d'un même Club peuvent participer.

Cette Coupe se déroule au Système Suisse en 3 rondes, à la cadence de 61 minutes par joueur. Le règlement appliqué est celui de la Coupe de la Fédération.

Article 2: Déroulement de la compétition.

Toutes les équipes éliminées lors de la première phase de la Coupe de la Fédération participeront au 1er tour de la Coupe Victor Syre, qui se déroulera à la même date que la 2^{ème} phase de la Coupe de la Fédération.

Toutes les équipes éliminées lors de la 2^{ème} phase de la Coupe de la Fédération seront intégrées au 2^{ème} tour de la Coupe Victor Syre, qui se déroulera à la même date que la 3^{ème} phase de la Coupe de la Fédération.

Des groupes de 4 équipes sont constitués **si possible** ; les vainqueurs de chaque groupe sont qualifiés pour la phase suivante.

Lors de la constitution des groupes de 4 équipes, les appariements seront communiqués à tous les Clubs. Tout club n'ayant pas reçu de « convocation » 5 jours avant la date prévue pour la rencontre, doit en informer le responsable des Coupes.

Le non-respect de cette procédure interdit tout recours ultérieur de l'équipe concernée.

Article 3: Cas particuliers d'appariements.

Dans le cas où un groupe de 6 équipes serait constitué, la Commission Technique désignera un arbitre pour gérer la compétition afin de respecter la formule du système suisse en 3 rondes.

Si exceptionnellement, un groupe de 3 ou de 5 équipes est constitué, le système Molter sera appliqué.

De même, si dans un groupe de 4, un forfait d'équipe est notifié 48h au plus tard avant la date de la rencontre au responsable de la compétition, le système Molter sera appliqué en remplacement des appariements prévus initialement.

Article 4: Résultats.

Chaque équipe doit envoyer ses procès-verbaux de rencontre.

Article 5: Repêchages.

Suivant le nombre d'équipes engagées, l'organisateur se réserve le droit de repêcher une ou plusieurs équipes lors des 2 premières phases.

Les repêchages s'effectueront au titre du meilleur deuxième déterminé par le total des points de matchs, puis par le différentiel, puis à la moyenne Elo la plus basse.

Article 6: Finale.

La finale se jouera en 5 rondes, lors d'un week-end prévu au calendrier de la Ligue. Les lieux et horaires seront communiqués par le Directeur de la Coupe aux équipes concernées. **Plusieurs équipes peuvent être repêchées en cas de forfait d'équipe(s) qualifiée(s). Le club organisateur de la finale peut avoir une équipe automatiquement qualifiée sur décision de la Commission Technique.**